

OBJECTIF JOB D'ÉTÉ

100 % FICHE DE PAIE



Pour votre prêt,
il me faudrait
une fiche de paie

LA
BANQUE
QUI VOUS

Pour avoir
cet appartement
il me faudrait
vos trois derniers
bulletins de salaire

il va falloir que l'on
arrête de travailler au
black ! Tout deviendra
plus simple !

Mais grave !

Excusez-moi,
pour commander à
boire, il vous faut
une fiche de paie ?

On ne va pas
pouvoir payer
la facture...

Pourquoi ?
Tu touches bien
le chômage depuis
ton licenciement ?

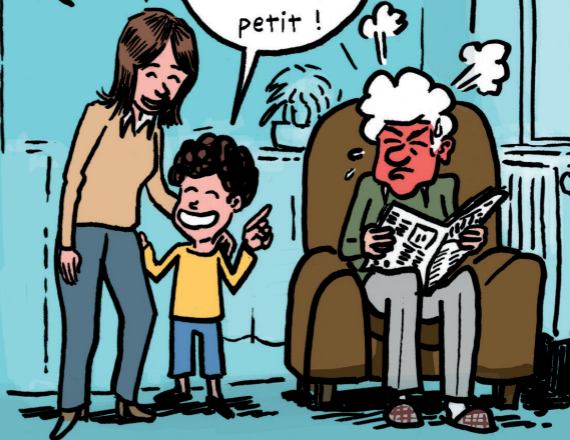
Je ne t'ai pas
tout dit...
C'était un travail
au black... Donc
pas de chômage !



Dis maman,
pourquoi
Papy il habite
chez nous ?

Parce que Papy
il a travaillé au black ...
Ni son patron,
ni lui n'ont cotisé
pour sa retraite !

Haha !
Papy aussi
il a fait
des bêtises
petit !





Vite !
J'ai besoin
de signer
un contrat
de travail !


Sinon comment
je vais être
indemnisé et avec
quoi je vais vivre ?

Un CONTRAT
DE TRAVAIL !!!

C'est le plus beau cadeau
que tu puisses me faire !!!

Merci
Tonton !!

On ne parle plus
de "petit boulot
au noir" à partir
de maintenant !

A cartoon illustration of a woman with long, dark, curly hair and a black dress on the left, and a man with brown hair, a white t-shirt, and red shorts on the right. They are both smiling and holding a large white rectangular sign. The sign has the title 'Réponses au quiz' at the top and seven numbered items below. The background is a solid teal color.

Réponses au quiz

1: oui

2 : quand tu obtiens un job d'été tu signes un contrat de travail qui va définir tes droits et tes obligations dans l'entreprise et celles de ton employeur. Un job d'été est réglementé, c'est par essence un contrat de travail à durée déterminée, il doit donc être écrit.

3: oui

4: oui

5: tous

6 : je demande un justificatif (récépissé de déclaration préalable à l'embauche) à mon employeur et si j'ai un doute, je peux interroger l'Urssaf ou la MSA.

7: oui

TU CHERCHES UN P'TIT BOULOT OU UN JOB D'ÉTÉ ?

**Attention,
décrocher un
job, c'est bien,
préserver tes
droits à la
protection sociale,
c'est encore
mieux !**



► Rhône-Alpes

Plus d'infos sur
www.urssaf.fr ou msa.fr

TU AS TROUVÉ
UN PETIT BOULOT,
TU TRAVAILLES
QUELQUES HEURES
PAR MOIS...

tu dois être déclaré !

Lorsque tu effectues
un job d'été ou un petit
boulot, **tu signes
un contrat de travail
qui définit tes droits
et tes obligations
et ceux de
ton employeur.**

Les règles du code
du travail s'appliquent
à un job d'été ou à un
petit boulot comme à
tout autre emploi.

NE PAS ÊTRE DÉCLARÉ
PAR TON EMPLOYEUR...

une fausse bonne idée !

Travailler sans être déclaré par ton employeur auprès de l'Urssaf ou de la MSA* peut avoir de graves conséquences car **le travail dissimulé est illégal.**

Même si la plupart des employeurs respectent cette obligation, **assure toi que le tien l'a fait.**

*MSA Mutualité sociale agricole

DÈS LE DÉPART, ADOPTE LES 3 BONS RÉFLEXES !

1 Fais-toi remettre le jour de ton arrivée dans l'entreprise, soit un justificatif de déclaration préalable à l'embauche que ton employeur a du adresser à l'Urssaf ou à la MSA, soit un contrat de travail écrit comportant l'indication de l'organisme destinataire de cette déclaration.

2 Chaque mois, assure-toi de disposer d'un bulletin de salaire, même si tu es payé en espèces. Le nombre d'heures indiquées sur ce bulletin doit correspondre au nombre d'heures travaillées.

3 Dans les 48 heures suivant ton embauche, tu dois signer un contrat de travail. C'est obligatoire pour tous les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats à temps partiel.

LE TRAVAIL AU NOIR...

quelles conséquences pour toi ?

En cas d'accident du travail,
tu risques d'avoir des difficultés
à faire reconnaître tes droits.

- Si tu perds ton travail,
tu ne pourras pas percevoir
d'indemnités de chômage.
- Les périodes de travail
non déclarées ne compteront pas
pour le calcul de ta future retraite.
- Sans bulletin de salaire, il te sera
difficile de louer un appartement
ou d'obtenir un crédit auprès
de ta banque.

TOUS CONCERNÉS !

En France, nous bénéficions d'une protection sociale qui prend en charge les différents risques : famille, maladie, accidents du travail et retraite.

Nous contribuons tous à son financement avec nos cotisations ; ne pas les payer met en péril les ressources de notre protection sociale.

Chaque année, le travail dissimulé coûte plusieurs milliards d'euros à la collectivité.

Tous solidaires !

QUIZ

1. **Je dois être déclaré quelle que soit la durée de mon emploi ?**

oui non

2. **Doit-on signer obligatoirement un contrat de travail pour un job d'été ?**

oui non

3. **La période d'essai doit-elle être déclarée et payée ?**

oui non

4. **Je suis un extra, je dois quand même être déclaré ?**

oui non

5. **Je bénéficie de quels droits en étant déclaré ?**

maladie retraite chômage

6. **Comment puis-je m'assurer que je suis bien déclaré ?**

je demande un justificatif (récépissé de déclaration préalable à l'embauche) à mon employeur

j'appelle l'Urssaf ou j'appelle la MSA

j'appelle l'Inspection du travail

7. **La Sécurité sociale est-elle un régime obligatoire ?**

oui non